



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 28/08/2014

*Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, ML Broueilh,
Absents excusés : J.Places, JM Dellac, Th Lassalle-Carrere S Ducos, Y Lafon.*

Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet

Ordre du jour

- Compte rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2014.
- Plan Communal de Sauvegarde
- Paiement cartes de ski scolaires
- Décision Modificative budget assainissement
- Nouveaux emplois
- Divers

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : renouvellement des contrats d'assurances.

L'ensemble des conseillers accepte cette proposition.

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2014.

Le compte rendu est approuvé sans commentaires.

Plan Communal de Sauvegarde PCS

Ces dernières années, au plan national, une série d'accidents majeurs sont venus perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations : tempêtes, marées noires, accidents de l'usine AZF, canicule exceptionnelle, inondations de grande ampleur, menaces terroristes... Ces événements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée et ont mis en exergue la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de telles situations. Certes les responsabilités du maire étaient définies au titre de ses pouvoirs de police générale mais aucun plan d'action ne stipulait les missions auxquelles il devait faire face.

Pour remédier à cette situation, **la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile** donne une valeur juridique au PCS et impose au maire de réaliser un PCS dans le délai de 2 ans suivant la signature de l'arrêté d'approbation du PPR or, celui de notre commune, a été approuvé le 23 février 1987 ! Une relance nous a été envoyée par le Sous-Préfet le 25 avril 2014 qui fixe l'établissement du PCS au 30 novembre 2014.

La conception du PCS ne peut s'imaginer sans une étroite collaboration avec les **institutions du secours et notamment le SDIS.**

La désignation d'un ou plusieurs élus « porteurs du projet » viendra conforter la réalisation de ce document ; en effet cet outil est destiné en cas de catastrophes ou d'accidents graves à réunir un certain nombre d'élus susceptibles de coordonner les actions de sauvegarde au sein de la ville.

Chaque acteur potentiel doit connaître son rôle et avoir participé à son élaboration en vue de l'appropriation de ce référentiel

M Ch Baa-Puyoulet est chargé de mener à bien ce dossier avec la collaboration de ML Brouheil, Eliane CoulomToy et de JM Dellac.

Etape	Objectif	Documents à produire
Diagnostic des risques (aléas + enjeux)	Recenser les situations qui pourraient être rencontrées et identifier pour chacune d'elles les enjeux potentiels	Fiches évènement : scénarios envisagés et descriptif des enjeux
Définition des procédures d'alerte et d'information de la population	Savoir comment sera reçue l'alerte, quand et comment relayer ou diffuser une alerte dans les différentes situations envisagées, en touchant le plus de personnes possible	inventaire des moyens d'alerte existant (haut-parleurs, tocsin...), Critères d'alerte de la population Règlement d'emploi des systèmes d'alerte
Recensement des moyens communaux et privés	Connaître les capacités de la commune à faire face à une crise	Tableaux recensant les moyens humains et matériels
Création d'une organisation de crise	Définir les tâches à entreprendre pour les situations envisagées, répartir les missions entre élus et personnel, désigner un poste de commandement communal (PCC)	Organigramme de crise : attribution des fonctions Fiches mission : descriptif des tâches pour chaque fonction Caractéristiques du PCC : localisation, emplacement du matériel PCS...
Réalisation d'outils pratiques	Créer le document opérationnel	Classeur(s) PCS regroupant les documents élaborés + fiches action (procédures pratiques de mise en œuvre des missions) + annuaires téléphoniques...
Réalisation du DICRIM	Créer un document d'information (sur les risques, l'organisation de crise et les consignes de sécurité) à destination de la population	DICRIM

Objet : Paiement forfait ski

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un titre de recette d'un montant total de 6 480 euros a été émis par la Régie de Luz-Ardiden pour les cartes saison ski 2013/2014 pour les enfants de 6 ans à 11 ans (30 cartes à 62 €) ainsi que pour les jeunes de 12 à 18 ans (21 cartes à 220 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mandater à la Régie de Luz Ardiden la somme totale c'est-à-dire 6 480€.

Budget assainissement

Compte tenu de plusieurs titres annulés sur les factures eau assainissement, il manque 153.16 euros sur le budget prévisionnel assainissement.

Le CM approuve à l'unanimité la décision modificative permettant d'attribuer cette somme

Nouveaux emplois

Suite au :

- passage à mi-temps de Michèle ABOUHAFS au 1/09/2014
- à la mise en œuvre des de la réforme des rythmes scolaires
- au manque d'encadrement des enfants pendant les heures de garderie (la norme est de 1 encadrant pour 10 enfants de maternelle)

la commission "affaires scolaires" de la mairie propose d'embaucher un nouvel encadrant sur un contrat de type CAE 20 heures par semaine annualisé (contrat aidé à 70% par l'Etat durant une année).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document.

Pour information le contrat existant de Caroline LARRE-LARROUY est porté de 1h à 12h pour des tâches administratives, de garderie et ménage.

Renouvellement des contrats d'assurance

Pour optimiser les contrats d'assurances en cours (patrimoine, véhicules, protection juridique...), le Conseil Municipal souhaite lancer un audit des contrats en cours avant leur renouvellement en 2015.

L'audit permettra de requalifier les besoins, de prévoir la résiliation des contrats en cours, la rédaction d'un cahier des charges pour une nouvelle consultation et prévoir l'analyse des offres.

Il est proposé de recourir à IRM Insurance Risk Management, pour réaliser cet audit pour un montant de 1000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : approuve cette proposition et autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Commission syndicale CS

Emprunté par de nombreux estivants, le chemin d'accès au château Sainte Marie est placé sous la responsabilité de la CS (cf convention du 26 juin 2006). Malheureusement on constate que celui-ci se dégrade et manque d'entretien pour permettre un accès facile à tout type de public. Le Conseil Municipal mandate son représentant à la CS Th Lassalle-Carrere pour intervenir auprès du Président de la CS afin que des travaux d'entretien soient rapidement entrepris.

Eau potable captage de Yer de Prat

Suite aux réunions de chantier, il a été décidé d'un commun accord avec les communes partenaires Esterre et Luz St Sauveur, de modifier le schéma hydraulique pour mieux réguler les débits. Le coût de cette modification est de et fera l'objet d'un avenant au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document.

Station d'épuration STEP

La STEP présentant de nombreuses malfaçons et dysfonctionnements, le Maire informe le CM qu'une réunion avec les différents services de l'Etat compétents est prévue le 15 septembre 2014. Cette réunion permettra de mieux prendre en compte les contrôles des services de l'Etat, de dresser la liste des travaux à effectuer pour un meilleur traitement, de planifier les futurs raccordements des villages de Barèges et de Sassis et de lister les points à lever par les entreprises pour signer la fin de contrat.

Goudronnage

Les travaux de réfection de voirie ont été réalisés en juillet pour un montant de 24 330 euros. Pour rappel, ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 7 622 euros.

Comité des fêtes de la commune

Le Comité des fêtes de la commune ne disposant pas de lieu de stockage pour entreposer ses matériels, le Maire propose de lui attribuer le local de la zone de loisir de Sère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : approuve cette proposition

Achat d'un tracteur

Le chasse neige actuel ne répondant pas aux besoins et à la configuration de la commune, le Maire propose d'acheter un tracteur équipé en chasse neige et saleuse.

Trois devis ont été reçus de :

- MOUNIC Philippe pour 53232.00 euros TTC
- AGRI 65 pour 62182.80 euros TTC
- SAURA ST MARTIN pour 52200.00 euros TTC

Le choix est de retenir SAURA ST MARTIN sur le montant proposé.

Deux options devront être ajoutées : les chaînes pour le déneigement et un godet pour divers travaux pour un montant total de 6120 euros TTC.

Après en avoir délibéré le CM retient la proposition de SAURA ST MARTIN et autorise le Maire à prendre une Décision Modificative pour une augmentation de 8460 euros au budget primitif.

Base d'activités nautiques

Le terrain de l'ancienne station d'épuration, parcelle 617, pourrait être utilisé pour y implanter une base nautique.

Le POS actuel de la commune n'autorise pas une telle implantation, il faudrait le réviser.

Après délibération le CM autorise le Maire à consulter les services de la Préfecture pour en étudier la faisabilité.

Confessionnaux

Les confessionnaux de l'église de Luz St Sauveur ont été déposés la commune de Luz St Sauveur et après accord de l'association des deux églises, de monsieur le curé de Luz et des deux maires, remontés dans l'église de Sère.

Programme FAR 2015

J.Béhague Conseiller Général du canton, par courrier du 20 août dernier, informe la mairie que l'attribution de subvention au titre du FAR 2015 sera probablement annulée les années suivantes compte tenu des réformes de structures engagées par l'Etat. Aussi, il demande à ce que les dossiers lui parviennent au plus tard le 31 décembre 2014.

Le Maire propose que les dossiers qui pourraient faire l'objet d'une demande soient :

- la réfection du virage de la Cabes
- le parking face à l'école

Les dossiers devront être rapidement montés et comprendre : les devis, le plan de financement et la délibération. Le responsable de l'action est Ch BAA PUYOULET

Le CM approuve ces propositions

Demande de subvention pour les vestes des guides du Pays Toy

Sur proposition d'Henri Nogué guide de Haute Montagne, J Béhague Conseiller Général sollicite la commune pour participer à l'achat des vestes pour les guides du Pays Toy

- vu les subventions déjà attribuées aux associations du Pays Toy
- vu les restes à charge de la commune pour les travaux d'après crue
- vu les frais supplémentaires occasionnés par la décision du Conseil Général de mettre en place un self au collège de Luz ce qui implique des frais à la cantine de l'école d'Esquiéze

le CM décide de ne pas répondre favorablement à la demande

Réflexion sur le devenir des parcelles propriétés de la commune

Le Maire remet à chaque conseiller un dossier sur lequel sont repérées toutes les parcelles de la commune.

Ce document est destiné à mener une réflexion sur le devenir de ces terrains.